

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_031_2025

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 septembre 2025

Nombre

de Conseillers en exercice 12

de Présents 11

de Votants 8

neuf septembre deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Antoine ARENA.

OBJET :

**Vente des parcelles C1693 et
C613 de la Clède à un
promoteur : accord de
principe.**

Etaient présents : Antoine ARENA, Bénédicte ESMIOL-PAUL, Michel BARDET, Christine HAMOT, Jean-Marie MARTIN, Jean-Louis ROUSSELET, Marc GORSKI, Cyrille MEYNIER, Bruno VILLARON, Pierre TEULER, Christian GASSEND

Absents :

Excusés :

Procuration de : Kris HEYNDRICKX représenté par Antoine ARENA

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Michel BARDET, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 04/09/2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a le projet de vendre le terrain de la Clède à un promoteur dans le but de viabiliser des lots qui seront mis à la vente pour des constructions individuelles. Le conseil municipal a émis le souhait que certains aspects environnementaux et paysagés soient respectés par le moyen d'un règlement de lotissement.

Les élus ont reçu plusieurs constructeurs durant les derniers mois et notamment la société Jokaki qui propose de faire l'acquisition du terrain pour 330 000 € et de viabiliser 24 lots.

Monsieur le Maire ajoute que cette recette est attendue notamment pour contribuer à financer une partie des travaux d'embellissement des rues du centre ancien après enfouissement des réseaux.

Il propose de prendre une délibération de principe pour pouvoir poursuivre ce projet et arrêter le choix du promoteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE de poursuivre et de finaliser ce projet de vente des terrains situés parcelles C1693 et C613 de la Clède à un promoteur.

POUR : 8

ABSTENTION : 4

CONTRE : 0

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus

Le Maire

Antoine ARENA

Secrétaire de séance
Michel BARDET

Date de transmission de l'acte: 17/11/2025

Date de réception de l'AR: 17/11/2025

004210400479-DE_031_2025-DE

AGED1